

Concours

« Les Grands Prix du tourisme de la Chaudière-Appalaches »

Règlements de participation

1. Pour participer

Le concours « Les Grands Prix du tourisme de la Chaudière-Appalaches » est réalisé par Tourisme Chaudière-Appalaches (ci-après TCA). Il se déroule sur Internet du 23 juin 2017 au 11 février 2018.

Le concours est disponible seulement pour les participants qui ont obtenu un code d'accès en visitant une entreprise participante (voir annexe 2) et qui ont rempli l'évaluation d'appréciation.

Ce concours est disponible en version française et anglaise et est ouvert à tous les pays.

Les règlements et les entreprises participantes sont disponibles sur le site Internet www.grandsprixdutourisme.com

La description des prix à gagner se trouve à l'annexe 1 du document.

Fonctionnement :

1. Le participant doit visiter l'une des entreprises mentionnées à l'annexe 2 du document pour se procurer le code d'accès.
2. Le participant doit accéder au site Internet www.grandsprixdutourisme.com entrer le code d'accès, compléter le formulaire d'inscription et remplir une évaluation d'appréciation de l'entreprise visitée pour pouvoir participer au concours.
3. Sur le formulaire d'inscription, le participant doit mentionner ses nom, prénom, âge, adresse, code postal, numéro de téléphone et adresse de courriel.
4. Le participant doit cocher la déclaration d'acceptation des règlements de participation et soumettre le formulaire et répondre à la question suivante :
 $(2 \times 2) + (4/2) - 2 = 4$
5. Une fois le formulaire de participation soumis, le participant recevra une confirmation par courriel et sur le site Internet comme quoi il est bien inscrit au concours et qu'il court la chance de gagner l'un des prix mentionnés sur la page de confirmation ou sur le courriel de confirmation.

2. Limites et conditions

Le participant doit respecter les limites et les conditions suivantes, à défaut de quoi il pourrait être disqualifié.

- Une adresse de courriel par participant pour toute la durée du concours.
- Un participant ne peut gagner plus d'un prix durant le concours.
- Le participant doit avoir atteint l'âge de la majorité selon sa province ou son pays de résidence, en date du 30 juin 2017.
- Les propriétaires, les employés et les familles des entreprises participantes ainsi que les personnes avec qui ils sont domiciliés ne peuvent participer à l'évaluation des entreprises et au concours.
- Les employés de Tourisme Chaudière-Appalaches ainsi que les personnes avec qui ils sont domiciliés ne peuvent participer à l'évaluation des entreprises et au concours.

3. **Les tirages**

Tous les participants sont choisis par l'entremise d'une fonction aléatoire et automatique qui associe un nombre déterminé au hasard à une adresse de courriel.

Tourisme Chaudière-Appalaches communiquera avec les gagnants pour leur expliquer la façon de prendre possession de leur prix dans les deux semaines suivant la date du tirage.

Les prix non gagnés, non réclamés ou ne pouvant être livrés seront annulés.

Le refus d'accepter le prix libère Tourisme Chaudière-Appalaches ainsi que ses partenaires associés au concours de toute obligation.

Les règlements du concours sont disponibles sur le site Internet www.grandsprixdutourisme.com.

La liste des gagnants des prix sera disponible sur la page concours du site Internet mentionné ci-haut.

Le tirage des prix aura lieu le 12 février 2018, à 14 h, à la Maison régionale du tourisme.

4. **Conditions générales**

TCA se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre, entièrement ou en partie, le présent concours dans l'éventualité où il se manifesterait un événement ou toute intervention humaine pouvant corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement normal du concours sous la réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

Dans l'éventualité où, pour des raisons non liées au gagnant, TCA ne pourrait attribuer le prix tel qu'il est décrit au présent règlement, TCA se réserve le droit d'attribuer un prix de nature similaire et de valeur équivalente.

TCA et Imago Communication ne peuvent être tenus responsables d'une mauvaise transmission, d'une transmission inexacte ou de la perte de la transmission de l'information en raison de la défektivité de l'équipement informatique, de logiciels, de lignes de communication ou de toute panne d'un réseau téléphonique, de câble ou de transmission électronique.

Dans tous les cas, TCA ne pourra être tenu d'attribuer plus de prix ou d'attribuer un prix autrement que conformément au présent règlement.

Aux fins du présent règlement, le participant est la personne dont le nom apparaît sur le formulaire de participation électronique et c'est à cette personne que le prix sera remis si elle est sélectionnée.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter un règlement.

Toutes les dépenses ou les frais, autres que ceux mentionnés aux paragraphes ci-dessus, seront à la charge de la personne gagnante et de son invité, incluant, mais sans s'y limiter, le transport aller-retour du domicile jusqu'au lieu d'hébergement, les repas non-inclus, les boissons (alcoolisées et non-alcoolisées) non-incluses, les pourboires et les dépenses de nature personnelle.

Annexe 1

Description des deux prix à gagner :

1^{er} prix :

1 certificat-cadeau d'une valeur de 500 \$ incluant le service et les taxes. Le gagnant ou la gagnante choisira son ou ses certificats-cadeaux parmi les entreprises participantes qui se retrouvent sur le www.grandsprixdutourisme.com . Le certificat-cadeau sera valide pour une période de 1 an suivant la réception du certificat.

Valeur : 500 \$

2^e prix :

1 certificat-cadeau d'une valeur de 500 \$ incluant le service et les taxes. Le gagnant ou la gagnante choisira son ou ses certificats-cadeaux parmi les entreprises participantes qui se retrouvent sur le www.grandsprixdutourisme.com . Le certificat-cadeau sera valide pour une période de 1 an suivant la réception du certificat.

Valeur : 500 \$

La valeur totale des prix : 1 000 \$